



Hôtel de Ville

ARRETE DE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
Article L 2122-22 du CGCT

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L. 2211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L. 2122-22, autorisant le Conseil municipal à déléguer au Maire certaines attributions pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT notamment pour décider de la conclusion et la révision du louage des choses d'une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'association de loi 1901 « Je MAM'use à Raimbeaucourt », ayant son siège social à Raimbeaucourt, 348 rue Jules Ferry (1^{er} étage), déclarée en sous-préfecture de Douai le 08 octobre 2024, représentée par Mme Cathy Morin, présidente et domiciliée 375 rue Voltaire à Raimbeaucourt,

Vu la demande émanant de cette association en vue de louer les locaux communaux situés 348 rue Jules Ferry à Raimbeaucourt (1^{er} étage) en vue d'y exercer ses activités : Maison d'Assistantes Maternelles,

Considérant qu'il y a lieu d'accéder à cette demande,

ARRETE

ARTICLE 1 : Un bail d'une durée de neuf années est conclu à compter du 1^{er} novembre 2024 avec l'association « Je MAM'use à Raimbeaucourt », en vue de la location à son profit des locaux communaux situés 348, rue Jules Ferry (1^{er} étage) et ce, selon un loyer mensuel de 500 euros auquel s'ajoute 150 euros de charges.

ARTICLE 2 : Le bailleur accorde au preneur une remise de loyer et de charges de deux mois, soit pour les mois de novembre et décembre 2024 afin de faciliter son installation.

ARTICLE 3 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion de Conseil municipal

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis à M. le Sous-préfet de Douai et publié au registre des délibérations.

Fait à Raimbeaucourt, le 31 octobre 2024

Le Maire,

Alain MENSION

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le



ID : 059-215904897-20241031-ARRETE_BAIL_MAM-AU